

DÉPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT  
LA ROCHELLE  
COMMUNE  
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
  
DÉLIBÉRATION 2024-084  
PORTANT CRÉATION D'EMPLOI NON  
PERMANENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 ET MISE À  
JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt-et-une heures trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice</b>			<b>15</b>
<b>Quorum</b>			<b>8</b>
<b>Présents</b>			<b>12</b>
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR	
M. PAILLOU	Mme JONES	M. GERVAIS	
Mme SIMONNEAU	M. GAUTHIER	Mme DILLERIN	
M. PLANCHET	Mme BOURG	M. BOURDEAU	
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>			<b>2</b>
Mme GROS	pouvoir à	M. CHABRIER	
Mme GRENON	pouvoir à	M. PAILLOU	
<b>Absents excusés</b>			<b>1</b>
M. BESSON			
<b>Suffrages exprimés</b>			<b>14</b>
<b>Public</b>			<b>0</b>
<b>Secrétaire de séance</b>		Mme ZELMAR	
<b>Auteur de l'acte</b>		M. CHABRIER	
<b>Convocation</b>		10/12/2024	
<b>Affichage de l'avis</b>		10/12/2024	

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le tableau des emplois de la commune mis à jour par délibération du Conseil municipal du 29 août 2024 ;

**Considérant** que les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments de la commune nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement d'activité ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	12	24
Transmis au C.L. le	19	12	24

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

**D É C I D E**

**ARTICLE PREMIER**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, un emploi non permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet au grade d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, est créé au tableau des emplois de la commune.

**ARTICLE 2**

Cet emploi sera occupé par un ou plusieurs agents contractuels recrutés à durée déterminée en application de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximale de six mois.

La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'échelle correspondant au cadre d'emplois et au grade de l'emploi créé.

**ARTICLE 3**

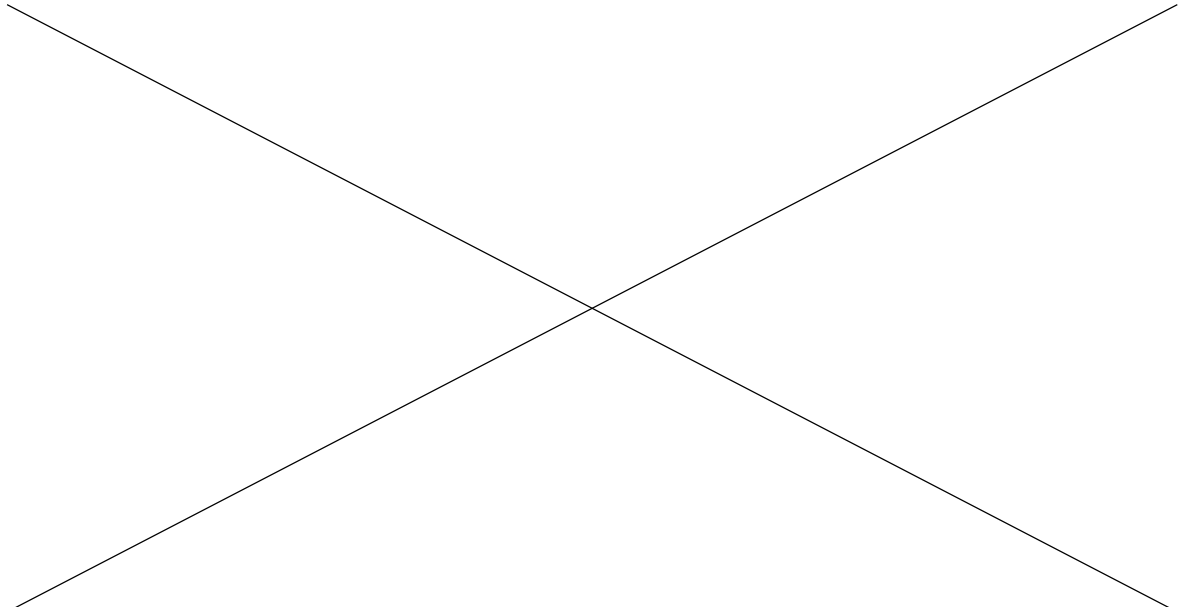
Le tableau des emplois de la collectivité, exposé en annexe A, est mis à jour en conséquence.

**ARTICLE 4**

Le Maire est autorisé à prendre toutes dispositions relatives au recrutement, à la nomination et à la rémunération des agents.

**ARTICLE 5**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrits au budget principal de la commune.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	12	24
Transmis au C.L. le	19	12	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme à l'original,  
Le Maire, La secrétaire de séance,  
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

## ANNEXE A : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ MIS À JOUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	CRÉATION	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE	
<i>Filière Administrative</i>								
Secrétaire de mairie	23/11/2022	01/01/2022	B	Rédacteur territorial	35	Pourvu	16/01/2023	
Assistant administratif polyvalent	20/04/2022	20/04/2022	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	Pourvu	01/06/2022	
<i>Filière Technique</i>								
Agent des services polyvalent en milieu rural	03/11/2014	01/01/2015	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/01/2015	
Agent des services polyvalent en milieu rural	21/07/2022	01/10/2022	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	31,14	Pourvu	01/10/2022	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2025	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	9,42	Pourvu	01/01/2025	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/06/2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/06/2023	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/12/2017	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Vacant		
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/09/2022	01/01/2023	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2023	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	29,93	Pourvu	01/01/2025	
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Technique</i>								
Agent des services polyvalent en milieu rural	06/03/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	NC	Vacant	01/01/2025
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2024
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	17/12/2024	01/01/2025	30/06/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Vacant	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Vacant	01/01/2025
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	NC	Vacant	01/01/2025
TABLEAU DES EMPLOIS VACATAIRES								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	STATUT		DEPUIS LE		
NÉANT								
TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	DURÉE		STATUT		
NÉANT								

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	19	12	24
Transmis au C.L. le	19	12	24

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait certifié conforme à l'original,  
 Le Maire, La secrétaire de séance,  
 Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.